

Procès-verbal

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 5 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq du mois de mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CUARTERO, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2014

PRESENTS : MM CUARTERO - MUNOZ - CASSE - DEPLANCHE - DEYMIER - EYRAUD - JULLIEN - REDOULEZ -
Mmes BARRIERE - ESPUGNE - AGUILLON - CLEMENT - GENESTE - LERBET.

EXCUSEE : Mme FOURCADE qui a donné pouvoir à Edwige ESPUGNE.

Secrétaire de séance : Mr CASSE Sébastien

TOURS DE GARDE ELECTIONS EUROPEENNES

Les tours de garde sont arrêtés pour le bureau de vote du 25 mai prochain pour l'organisation du scrutin des européennes.

Le tableau définitif sera envoyé par mail pour confirmation.

DELIBERATION DESIGNATION D'UN DELEGUE AU S.D.E.E.G.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un délégué pour représenter la commune au Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde.

Il demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé puis il propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur CUARTERO Bernard en tant que délégué au S.D.E.E.G.

DELIBERATION DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A E.D.S.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune à l'association Emploi Domicile Service.

Cette association à but non lucratif assure une mission sociale dans le domaine des services à la personne.

Madame ESPUGNE est candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Madame ESPUGNE Edwige représentante de la commune à Emploi Domicile Service.

DELIBERATION PROPOSITIONS POUR LA CONSTITUTION DE LA C.C.I.D.

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, Monsieur le Maire indique qu'il doit constituer une Commission Communale des Impôts Directs dans la commune.

Présidée par le Maire, cette commission est constituée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat est identique à celui du conseil municipal.

Dans un premier temps, le conseil municipal doit proposer 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Dans un second temps, la Direction Générale des Finances Publiques désignera les membres définitifs à partir des propositions émises par le conseil municipal.

TITULAIRES

Mr LEDAGRE Hervé
Mme TREJAUT Suzette
Mme RAMOND Josette
Mme FIOROTTO Marie Noëlle
Mr LAMBERT François
Mr DEYMIER Michel
Mme ESPUGNE Edwige
Mr LECHEVALIER Gérard
Mme REYNAUD Nicole
Mme CLEMENT Céline

Hors commune
Mr BAPPEL Raymond
Mr DUMONS Jean-Marc

SUPPLEANTS

Mr SOUAN Jacques
Mr DEPLANCHE Stéphane
Mr DEMARTHON Francis
Mr CASSE Sébastien
Mr ARVOR Hervé
Mme FONDEVIELLE Annie
Mr CASTAIGNA Bernard
Mr Mme AGUILLON Danièle
Mme LERBET Laure
Mr JULLIEN G.

Hors commune
Mr DUMONS Jean-Marc
Mr BAPPEL Raymond

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner d'un correspondant défense. Monsieur Michel EYRAUD se porte candidat.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité de désigner Monsieur Eyraud Michel correspondant défense pour la commune de Cambes.

DELIBERATION DESIGNATION D'UN DELEGUE AU C.N.A.S.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un délégué pour représenter la commune au Centre National d'Action Sociale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé. Monsieur REDOULEZ Marcel propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur REDOULEZ Marcel en tant qu' élu de la commune au C.N.A.S.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce que la commission communication se réunira pour le site le 7 mai 2014 à 18h00.
- Une deuxième réunion sera organisée pour le journal municipal le 19 mai 2014 à 18h00.
- Monsieur Eyraud expose que l'enrochement face au Moulin de la Roque doit être bétonné pour créer un caniveau (à voir avec Stéphane Munoz).
- La question des rythmes scolaires est abordée mais d'autres réunions seront organisées.

La séance est levée à 19h20.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,